



Retards de salaires répétés et autres

Par **charlot**, le **29/09/2009** à **16:56**

Bonjour,

Je suis salarié dans une entreprise depuis 2004.

J'ai plusieurs questions:

- 1) en 2004 j'ai signé mon contrat de travail mais je n'ai jamais reçu mon exemplaire, j'ai signé en 2006 un avenant à mon contrat de travail (réduction de mon temps de travail à cause des difficultés de l'entreprise) et je n'ai pas reçu d'exemplaire de cet avenant. Quelles sanctions pour l'employeur?

- 2) depuis presque toujours, mon employeur me paye avec du retard, nous sommes le 29/09, je n'ai pas reçu le salaire de Juillet, ni celui d'Aout et je sais par une collègue (celle qui fait les chèques en fait!) qu'il n'y aura rien ce mois-ci donc avec 1 jour d'avance je peux dire que je n'aurai pas non plus mon salaire de Septembre.

Que faire? C'est une petite entreprise, je connais les difficultés de l'entreprise, mon patron n'est pas un très bon gestionnaire. En acceptant de toujours recevoir mon salaire avec du retard je me mets également en péril (ainsi que ma famille) et devoir demander mon salaire chaque mois me devient pénible.

- 3) je ne reçois mes fiches de paie que lorsque je reçois la paie du mois correspondant à cette fiche de paie. Et surtout sur ces fiches de paie il est indiqué que le salaire est payé le dernier jour du mois, ce qui est faux puisque je reçois mon paiement 2 mois plus tard et la date n'est bien sûr pas la même. Est-ce normal? Y a-t-il des sanctions pour l'employeur?

Merci d'avance pour vos réponses.